

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Francesca Girard

<https://www.cadre21.org/membres/e20bf840c2b8899d11e61827>

Date d'obtention : 2021-05-14 15:27:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que les intervenants sont les acteurs de premier plan lorsqu'une situation de Sexto se produit dans son école. Et qu'il faut ouvrir la trousse Sexto et remplir une grille d'évaluation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je ne connaissais pas la trousse Sexto et je n'ai encore jamais intervenu seule pour une situation de Sexto. Je vais être davantage à l'aise avec votre trousse et la grille d'évaluation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Créer un climat de confiance. Ne pas demander à voir les photos. Intervenir le mieux possible et adapter mes interventions selon la situation. (Élève qui prend des photos nue/Élève qui partage des sexto/parents inquiets/)